





























## AXE 02

### ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ, ÉQUILIBRÉ ET DE QUALITÉ, DANS LE RESPECT DE SON PATRIMOINE RURAL

#### ORIENTATION 02.1.

Assurer une croissance démographique mesurée et maîtrisée pour mieux cadrer la pression urbaine et foncière environnante, mais aussi maintenir un niveau de population en rapport avec le niveau de services de la commune

#### ORIENTATION 02.2.

Optimiser la capacité constructive du tissu urbain afin d'assurer la limitation de l'étalement urbain, tout en maîtrisant et cadrant la densification du tissu

#### ORIENTATION 02.3.

Préserver les spécificités de chaque entité urbaine, notamment le village, le coteaux et le quartier du Prieuré, dans une volonté de maintien de la diversité du paysage urbain

#### ORIENTATION 02.4.

Encourager la rénovation de l'habitat ancien, dégradé ou non conforme aux normes

#### ORIENTATION 02.5.

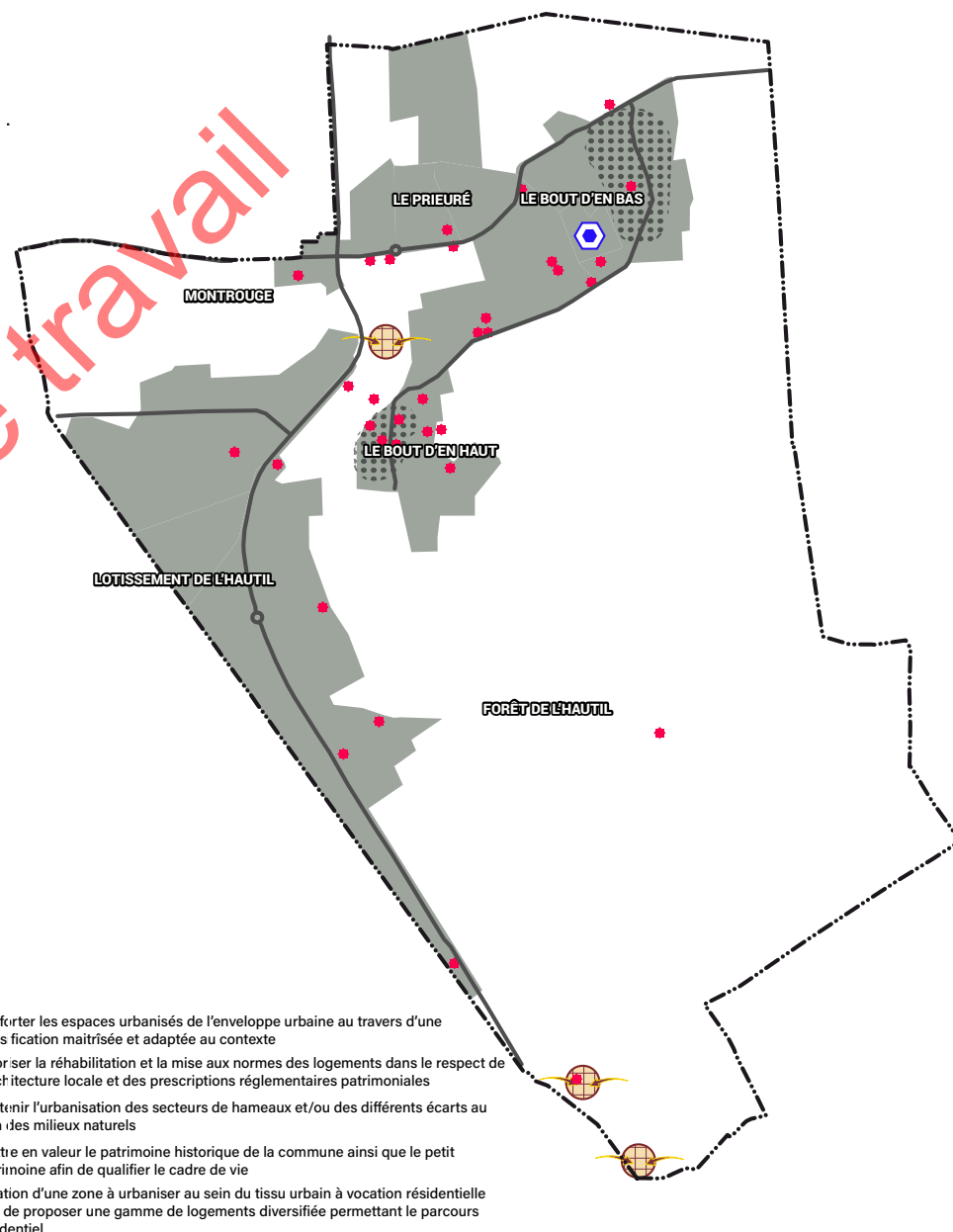
Programmer une offre de logements diversifiée pour l'accueil des jeunes décohabitants, des familles monoparentales ainsi que des retraités = Mettre en œuvre une politique d'habitat assurant un véritable parcours résidentiel et une offre adaptée

#### ORIENTATION 02.6.

Préserver et valoriser le patrimoine historique et architectural ainsi que le grand paysage de la commune

#### ORIENTATION 02.7.

Permettre des constructions vertueuses en termes d'intégration paysagère et de qualité environnementales dans les projets d'aménagement et de réhabilitation





## AXE 03

UN VILLAGE QUI CHERCHE À DÉVELOPPER SON ACCESSIBILITÉ ET QUI FAVORISE LE PRINCIPE D'ÉCOMOBILITÉ

### ORIENTATION 03.1.

Renforcer le déploiement des transports en commun, et notamment œuvrer pour mieux connecter Boisemont aux gares de l'agglomération

### ORIENTATION 03.2.

Encourager la pratique et poursuivre le maillage des circulations douces pour un village qui se vit aussi à l'échelle du piéton et ainsi limiter le recours systématique à la voiture

### ORIENTATION 03.3.

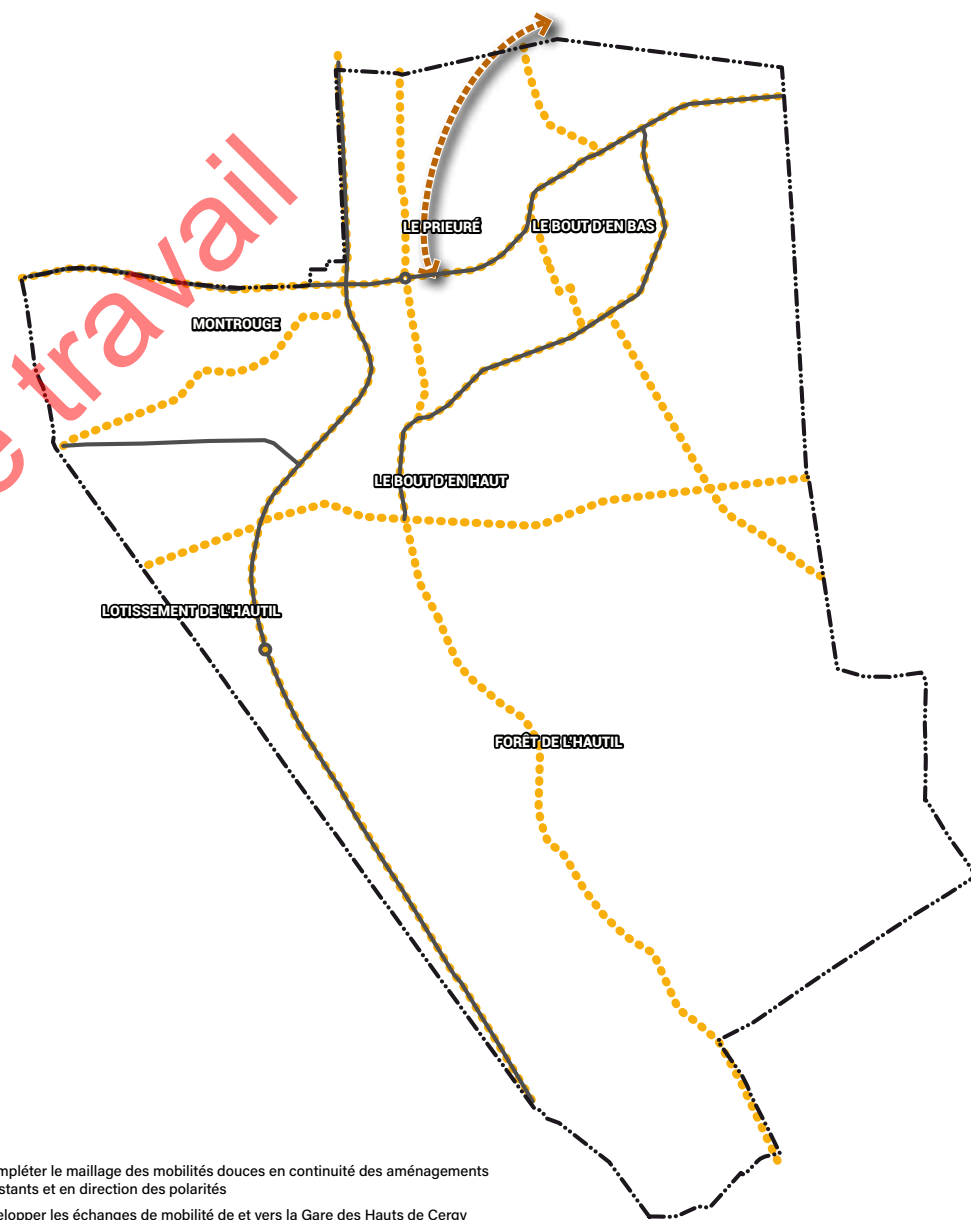
Améliorer la gestion du stationnement public, notamment aux abords des équipements

### ORIENTATION 03.4.

Développer l'intermodalité sur le territoire et Favoriser les principes de l'écomobilité

### ORIENTATION 03.5.

Sécuriser le trafic routier en Développant les aménagements visant à pacifier l'utilisation de la voie publique



## AXE 04

UNE COMMUNE QUI SOUHAITE ÊTRE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE SUR LE PLAN DE L'ÉCONOMIE, DES ACTIVITÉS OU ENCORE DES SERVICES

### ORIENTATION 04.1.

Maintenir et développer l'offre de commerces, d'activités et de services de proximité

### ORIENTATION 04.2.

Favoriser un développement vertueux de l'agriculture et permettre la diversification des activités agricoles comme les filières courtes par exemple

### ORIENTATION 04.3.

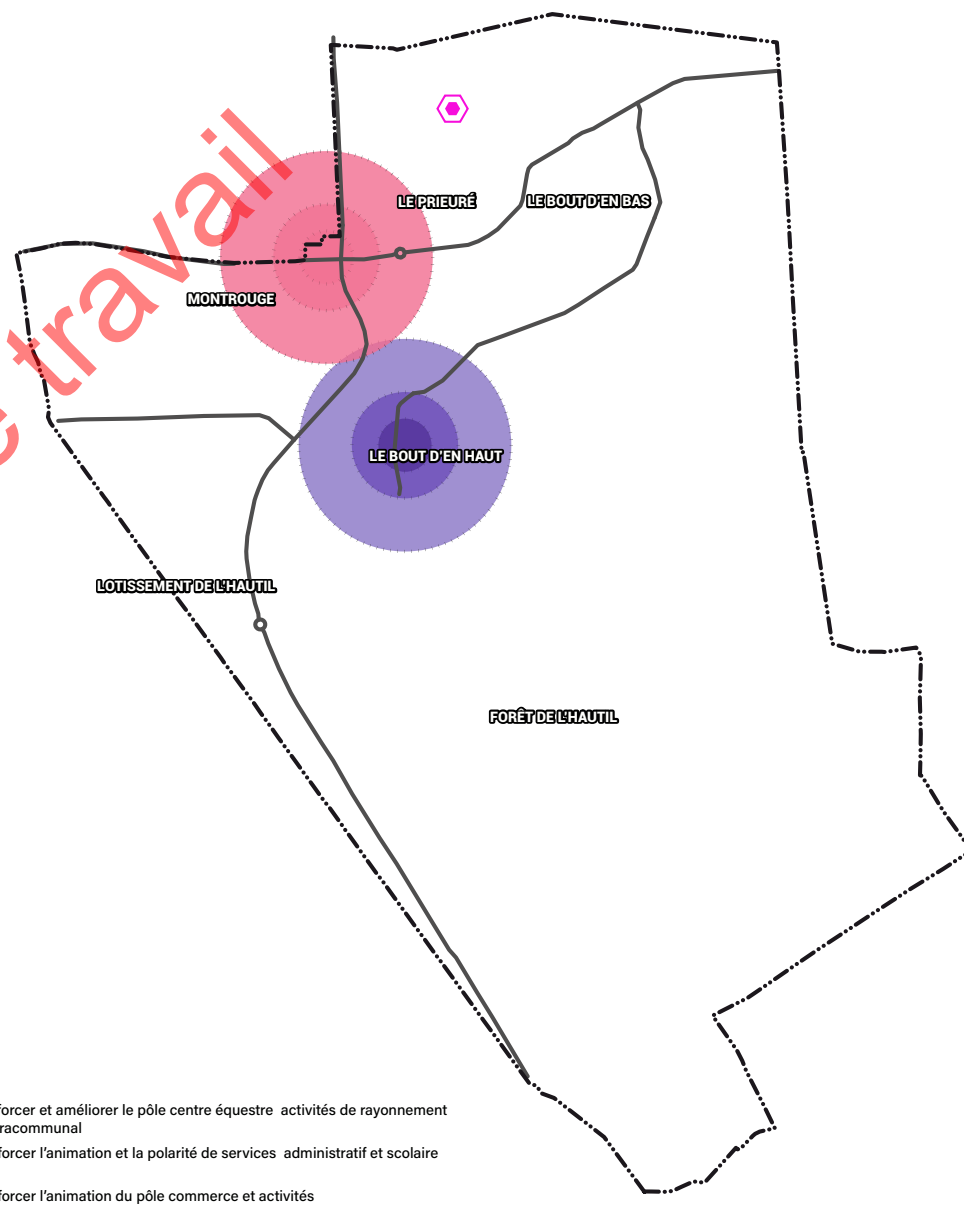
Développer les filières et services économiques en lien avec l'économie numérique

### ORIENTATION 04.4.

Assurer un niveau d'équipement pour tous et accessible par tous pour un territoire inclusif

### ORIENTATION 04.5.

Accompagner le développement et préserver du tissu associatif afin qu'il conserve sa fonction de lien social et de complément aux équipements et services publics












## LE PADD DE BOISEMONT

## CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

## DE LA COMMUNE DE BOISEMONT






## AXE 01

## PRÉSERVER ET VALORISER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE AU PROFIT DU CADRE DE VIE ET DU BIEN-ÊTRE

-  protéger les milieux boisés et forestiers les plus significatifs, véritables réservoirs de biodiversité
-  préserver les espaces agricoles pour assurer le développement vertueux des pratiques agricoles
-  mares, cours d'eau et plans d'eau à préserver pour valoriser la trame bleue du territoire communal
-  espaces naturels à préserver de l'urbanisation
-  zones humides ou secteurs à caractère humide à préserver pour assurer la trame bleue du territoire
-  préserver / constituer la trame verte de la commune en permettant la constitution de corridors écologiques
-  lisières naturelles ou agricoles à préserver pour une meilleure intégration paysagère et pour limiter les nuisances des pratiques agricoles
-  préserver la trame verdoyante des cœurs d'îlot afin de limiter les phénomènes d'îlots de chaleur et la développer la trame verte « en ville »
-  préserver les cônes de vue sur les panoramas vers le Grand paysage



## AXE 02

## ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ, ÉQUILIBRÉ ET DE QUALITÉ, DANS LE RESPECT DE SON PATRIMOINE RURAL

-  conforter les espaces urbanisés de l'enveloppe urbaine au travers d'une densification maîtrisée et adaptée au contexte
-  favoriser la réhabilitation et la mise aux normes des logements dans le respect de l'architecture locale et des prescriptions réglementaires patrimoniales
-  contenir l'urbanisation des secteurs de hameaux et/ou des différents écarts au sein des milieux naturels
-  mettre en valeur le patrimoine historique de la commune ainsi que le petit patrimoine afin de qualifier le cadre de vie
-  création d'une zone à urbaniser au sein du tissu urbain à vocation résidentielle afin de proposer une gamme de logements diversifiée permettant le parcours résidentiel




## AXE 03

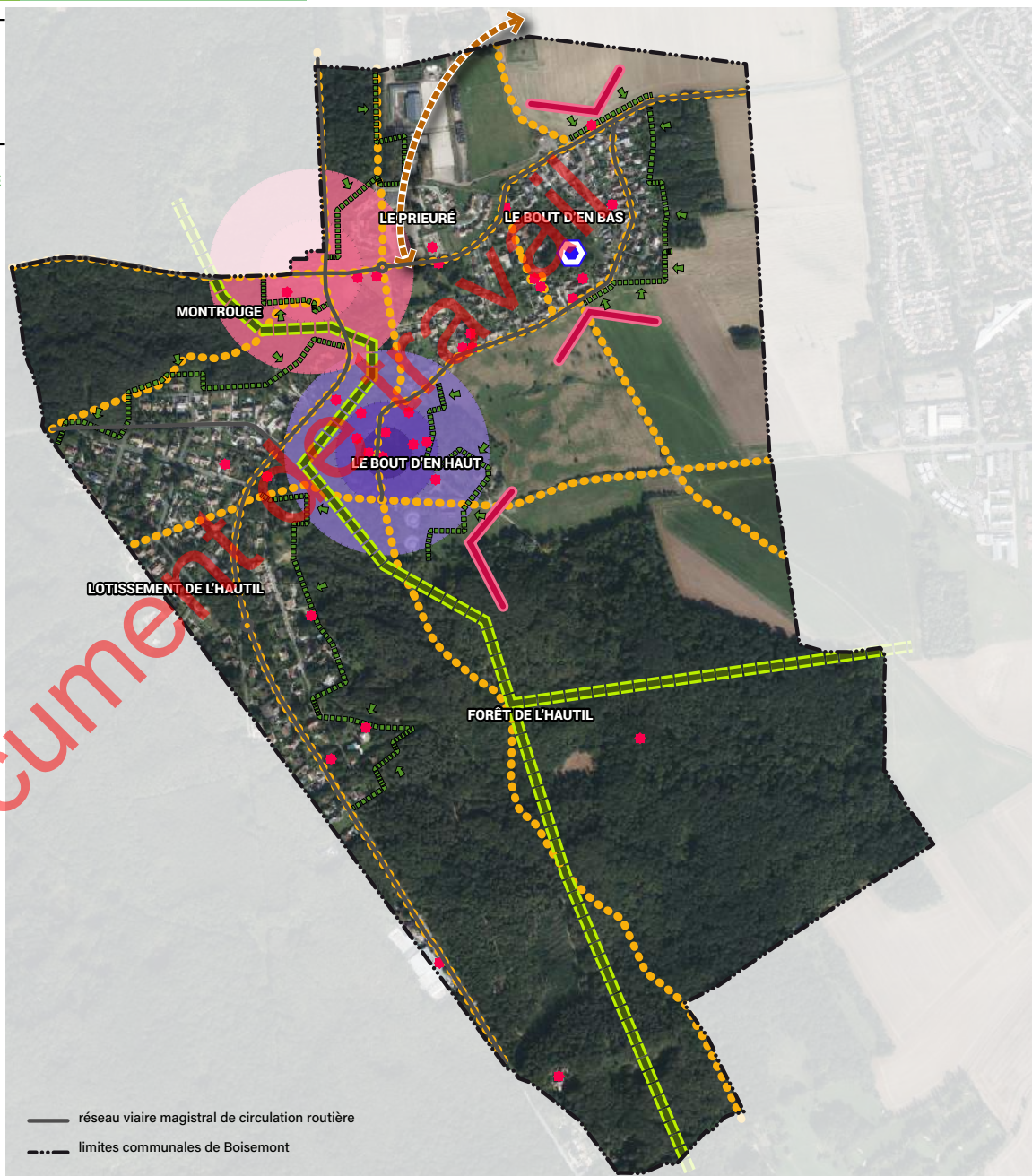
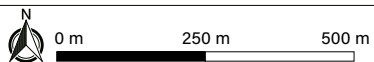
## UN VILLAGE QUI CHERCHE À DÉVELOPPER SON ACCESSIBILITÉ ET QUI FAVORISE LE PRINCIPE D'ÉCO-MOBILITÉ

-  compléter le maillage des mobilités douces en continuité des aménagements existants et en direction des polarités
-  développer les échanges de mobilité de et vers la Gare des Hauts de Cergy

## AXE 04

## UNE COMMUNE QUI SOUHAITE ÊTRE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE SUR LE PLAN DE L'ÉCONOMIE, DES ACTIVITÉS OU ENCORE DES SERVICES

-  renforcer et améliorer le pôle centre équestre de rayonnement supracommunal
-  renforcer l'animation et la polarité de services administratif et scolaire
-  renforcer l'animation du pôle commerce et activités





→ | **Une consommation foncière inférieure au précédent projet.**

Le PLU opposable prévoyait «un développement urbain» basé sur une consommation foncière de près de 5,50 hectares à destination principale d'habitat.

→ | **Un projet de développement d'une cinquantaine de logements à échéance 2030 répartis :**

- au sein de l'enveloppe urbaine
- au sein de la zone 1AU de la Cupidone (0,86 ha).

**Un objectif de 950 habitants.**

→ | La consommation foncière prévue par le projet de PLU à l'égard des espaces agricoles, naturels et forestiers représente un total **d'environ 0,86 hectares pour les 10 prochaines années**, soit une réduction de 3,54 ha par rapport à la consommation observée ces 10 dernières années (soit une réduction de plus de 80%).

Document de travail



# À VOUS DE VOTER !



### un village dynamique

Une commune qui souhaite être attractive et dynamique sur le plan de l'économie, des activités ou encore des services



### un village structuré

Assurer un développement urbain maîtrisé, équilibré et de qualité, dans le respect de son patrimoine rural



## Les 4 piliers du PADD de BOISEMONT



### un village accessible

Un village qui cherche à développer son accessibilité et qui favorise le principe d'éco-mobilité



### un village nature

Préserver et valoriser la qualité paysagère et environnementale au profit du cadre de vie et du bien-être







Document de travail



DANS QUEL ORDRE SOUHAITEZ -VOUS VOIR APPARAÎTRE CES AXES DANS LE PADD ?

- 1
- 2
- 3
- 4

**Hiérarchisez les axes du PADD en indiquant un chiffre de 1 à 4 dans les cases en fonction de l'importance que vous leur apportez à Boisemont**

	 <p><b>un village dynamique</b> Une commune qui souhaite être attractive et dynamique sur le plan de l'économie, des activités ou encore des services</p>
	 <p><b>un village structuré</b> Assurer un développement urbain maîtrisé, équilibré et de qualité, dans le respect de son patrimoine rural</p>
	 <p><b>un village nature</b> Préserver et valoriser la qualité paysagère et environnementale au profit du cadre de vie et du bien-être</p>
	 <p><b>un village accessible</b> Un village qui cherche à développer son accessibilité et qui favorise le principe d'éco-mobilité</p>





**01**

**PRÉAMBULE**

page 02

**02**

**LES RAPPELS DE LA RÉUNION  
PUBLIQUE N°1**

page 07

**03**

**QU'EST-CE QU'UN PADD ?**

page 10

**04**

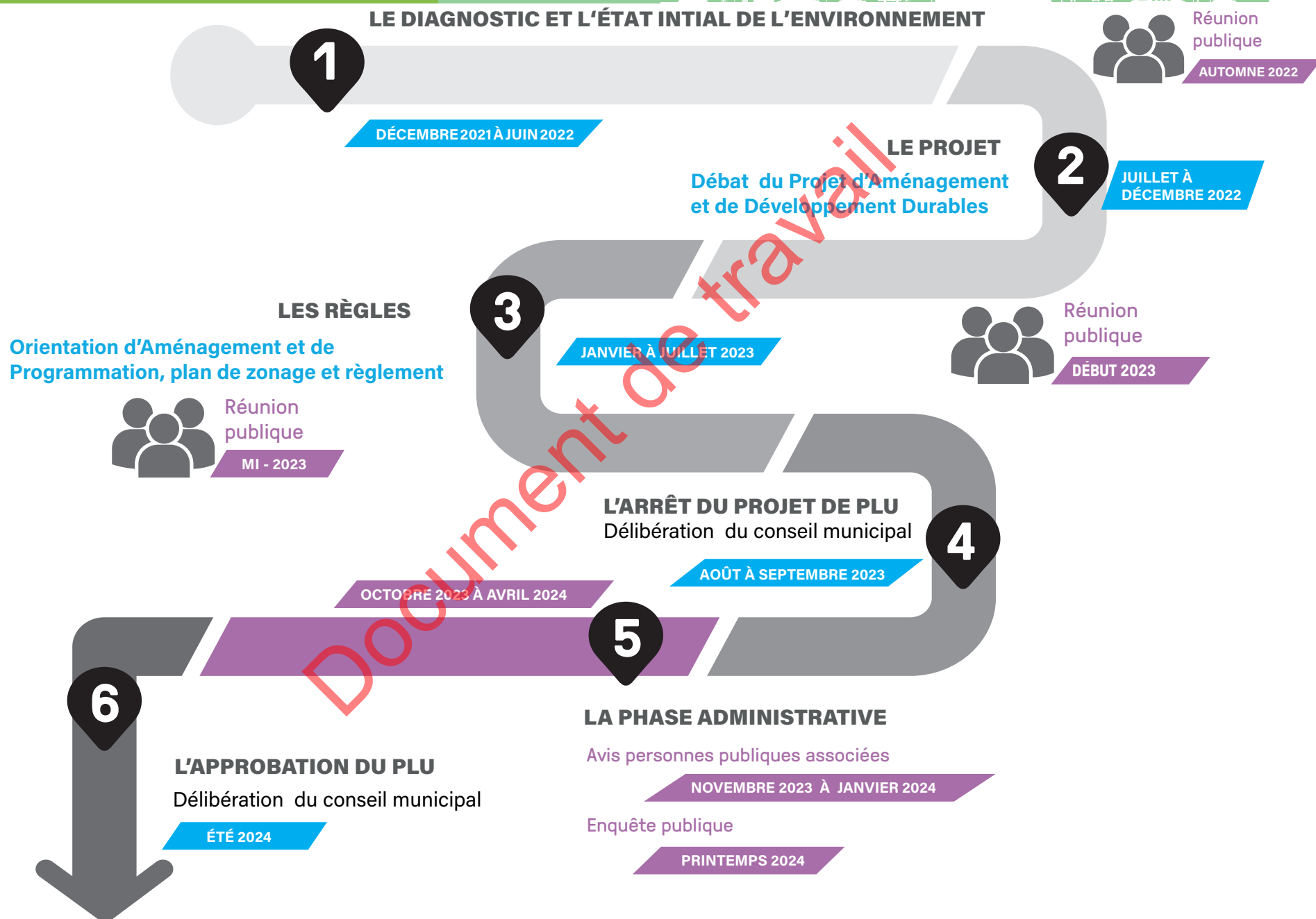
**LE PADD DE BOISEMONT**

page 12

**05**

**LA SUITE DE LA PROCÉDURE,  
LA CONCERTATION**

page 21



## LA CONCERTATION PRÉALABLE

*Je participe !*

DESSINONS **ENSEMBLE** LE BOISEMONT DE DEMAIN

Pendant toute la durée des études, nous mettons à disposition des Boisemontaises et des Boisemontais plusieurs supports de concertation pour entendre leurs voix (cf. encart ci-dessous).

**Nous comptons sur votre participation pour dessiner, ensemble, notre projet communal et définir ce que l'on souhaite pour notre commune de demain.**

→ attention, la concertation préalable ne doit pas être confondue avec la concertation légale dans le cadre de l'enquête publique.

### Informez-vous et participez

- des **articles dans le Feuilleton municipal de Boisemont**
- Une **exposition publique évolutive** disponible en mairie aux heures et jours ouvrables
- Des **réunions publiques aux étapes clefs de la procédure** pour échanger et débattre des contenus

- Des **publications régulières sur le site internet de la commune** pour prendre connaissance du projet depuis chez vous
- Un **dossier** ainsi qu'un **registre de concertation**, pour recueillir vos remarques écrites, disponibles en mairie aux heures et jours ouvrables

#### Vous pouvez également écrire :

- par **courrier** : Madame le Maire  
Rue de l'Église  
95000 Boisemont

- ou par **mail** :

 **concertation-plu@ville-boisemont.fr**



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION**

**échanges / débats**

Document de travail

